



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Créations d'emplois occasionnels

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080069

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

Créations d'emplois occasionnels

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

FOIRE-EXPOSITION

La Foire-Exposition se tiendra cette année du 26 avril au 4 mai 2008 inclus.

Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de recruter du personnel temporaire chargé d'assurer les fonctions de vagemestre et d'hôtesse.

C'est pourquoi, il est proposé de créer sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 poste de vagemestre et 6 postes d'hôtesse, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Les agents en service le 1^{er} mai percevront une rémunération multipliée par 2.

Par ailleurs, le personnel des Espaces Verts est amené comme chaque année à contribuer à l'organisation de la Foire Exposition.

Ce surcroît de travail, dans une période d'activités fortes pour ce service (tailles, plantations...), nécessite de renforcer les effectifs durant plusieurs mois.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une période de 3 mois et sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, 4 postes d'agent chargé de l'entretien rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

SEMAINE DE LA CULTURE

La Ville de Niort organise la semaine de la culture qui se déroulera du 14 au 18 avril 2008.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel d'animation compétent pour encadrer des enfants.

C'est pourquoi, il est proposé de créer :

- 1 poste de directeur titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de Centres de Loisirs, rémunéré sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'animateur principal ;

- 2 postes d'animateur diplômé du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de Centres de Loisirs, rémunérés sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

CENTRES DE LOISIRS

Afin d'assurer le fonctionnement des Centres de Loisirs pour la période du 1^{er} février au 30 juin 2008, il y a lieu de créer les emplois occasionnels suivants sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

- 3 postes de directeur rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon de la grille d'animateur principal ;

- 3 postes de directeur adjoint rémunérés sur la base du 9^{ème} échelon de la grille d'animateur ;

- 20 postes d'animateur diplômé rémunérés sur la base du 3^{ème} échelon de la grille d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe ;

- 15 postes d'animateur stagiaire rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations des emplois occasionnels mentionnés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE